

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-six août deux mille vingt-deux et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le vingt-neuf août deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-six août deux mille vingt-deux.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 06/09/2022

Et
Publication ou notification du :
06/09/2022

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, SALMON Karen, DELORME Julie, MONNIER Sarah, MM : POUPARD Dominique, COUROUSSÉ Gilles, VICET Régis, ROUILLON Gérard, ROPTIN Michel, TISSOT Yves, NAËL Benoît, LE CALOCH Christian, GAIGEARD Dominique.

Excusés : ayant donné procuration : Mme BOURDEAU Odile à M. GAIGEARD Dominique, Mme PINSON-LERAY à M. de TROGOFF Hervé, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

Absent : Mme TEMPLE Aurélie

A été nommé secrétaire : M. GAIGEARD Dominique

2022_033 - Vente de la voiture de Jean-Paul Mellier

Le Maire rappelle que la Commune a fait l'objet d'un legs de biens mobiliers et immobiliers suite au décès de Monsieur Jean-Paul MELLIER le 7 août 2021. En effet, par testament olographe en date du 9 juillet 2021, le défunt a institué la Commune en qualité de légataire de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers issus de sa succession, sous diverses charges.

Le Conseil municipal a accepté l'ensemble des legs par délibération n°2021_51 en date du 26 novembre 2021.

Il dépend notamment de la succession de Monsieur Jean-Paul MELLIER un véhicule automobile de marque RENAULT, modèle CAPTUR lequel appartient maintenant en pleine propriété à la Commune.

Il a été reçu une offre d'acquisition de Monsieur SENECHAL, au prix de 7 750 € net vendeur, montant répondant à l'estimation réalisée par le commissaire-priseur.

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le

ID : 044-214400913-20220902-2022_033-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la vente du véhicule RENAULT CAPTUR au prix de 7 750 € net vendeur,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 6 septembre 2022

Le Maire,

Hervé de TROGOFF

